

Chers parents,

Choisir l'école des *Enfants-de-la-Terre*, c'est s'engager avec notre enfant dans une école tripartite au sein de laquelle l'école, l'enfant et ses parents sont tous les trois concernés par l'éducation de l'enfant et y collaborent. C'est aussi accepter le projet particulier de l'école et le soutenir pour qu'il vive et rayonne.

C'est enfin être conscient que malgré son caractère public, notre école ne peut survivre sans l'engagement financier et humain des parents, puisque les bâtiments et le terrain de huit acres sont sous la responsabilité des parents par le biais de la Corporation *Les Enfants de la Terre*. L'entretien, la rénovation et toutes les constructions à venir sont pris en charge par la Corporation, de même que le soutien du programme particulier axé sur la pédagogie Waldorf.

Nous vous demandons de lire attentivement le formulaire qui suit afin de bien comprendre ce à quoi vous vous engagez en inscrivant votre enfant à l'école. Pour de plus amples informations sur notre école, vous pouvez vous référer au *Guide des Parents*. Ce guide se trouve sur notre site web, dans la section "Parents et bénévoles".

Particularités de l'école

La mission de l'école des Enfants-de-la-Terre est de rencontrer chaque élève dans le cadre d'une expérience éducative unique et stimulante qui encourage l'émerveillement, favorise l'inspiration et mène à la réalisation de soi.

En inscrivant mon enfant à l'école des *Enfants-de-la-Terre*, je suis conscient-e que :

- Il s'agit d'une école à vocation Arts-Nature, inspirée de la pédagogie Waldorf, où les enfants apprennent et développent leurs qualités artistiques, sociales et leur pensée tout en côtoyant la nature avec respect.
- Le curriculum de l'école respecte le régime pédagogique du ministère de l'Éducation et le Programme de formation de l'école québécoise. En revanche, le rythme d'apprentissage peut différer de celui des écoles régulières. Par exemple, l'apprentissage de la lecture s'effectue à un rythme très progressif et les enseignant-e-s ont pour objectif que les enfants sachent lire à la fin du premier cycle du primaire (2^e année).
- Afin de stimuler la créativité de l'enfant et de faire en sorte que ses capacités en émergence aient toutes les chances de se déployer, l'école des Enfants-de-la-Terre est critique par rapport à l'utilisation des technologies par les enfants. Pour cette raison, l'utilisation des technologies n'est introduite qu'à partir de la 1^{re} année du secondaire.
- Considérant les résultats des recherches émergentes traitant de l'impact et des risques associés à l'usage de la technologie par les enfants (télévision, jeux vidéo, tablette, cellulaire, ordinateur, Facebook, Instagram, Snapchat, TikTok, etc.), l'école des Enfants-de-la-Terre recommande aux parents de s'informer régulièrement sur les risques d'une exposition à ces technologies et de limiter et encadrer les habitudes de consommation selon l'âge de leur enfant. Les recommandations à cet effet se trouvent dans le Guide des parents.
- L'école considère qu'il est important pour le développement de l'enfant de cultiver chez lui les sentiments de recueillement et de gratitude. Par exemple, des paroles sont récitées pour amorcer la journée ou pour introduire une activité. De plus, plusieurs fêtes viennent ponctuer le calendrier scolaire et sont célébrées à l'école au cours de l'année. Enfin, l'étude des grandes mythologies est offerte comme partie intégrante du curriculum à titre de culture générale.

- La pédagogie Waldorf ne constitue pas une solution miracle pour résoudre les différents problèmes scolaires que peut éprouver un enfant et l'école dispose de services réduits pour l'accompagnement des élèves avec des difficultés d'apprentissage. L'engagement des parents dans le suivi des apprentissages est donc essentiel à la réussite des élèves à besoins particuliers.
- Les frais pour les articles scolaires sont supérieurs à ceux exigés dans les écoles à pédagogie régulière du Centre de services scolaire, compte tenu de la particularité et du coût plus élevé du matériel artistique.
- L'école n'étant pas une école de quartier, le transport des élèves doit être assuré par leurs parents (le covoiturage est encouragé!)
- À l'heure du dîner, les élèves apprennent encore! À l'école des Enfants-de-la-Terre, aucun élève ne quitte pour la maison sur l'heure du dîner. Les élèves mangent ensemble et se retrouvent à l'extérieur pour une longue période de jeux libres que nous jugeons essentielle à la rencontre et à la vie sociale de nos groupes.
- L'école des Enfants-de-la-Terre s'efforce chaque jour de répondre aux besoins de votre enfant en lui offrant des activités pédagogiques riches et adaptées à ses besoins. Toute absence prolongée crée un impact pour votre enfant quant aux apprentissages et aux vécus de la classe. Ainsi, les voyages doivent être planifiés à l'intérieur des périodes de vacances prévues au calendrier scolaire. Si cela est impossible, vous devez être conscient-e-s que l'absence de votre enfant pourrait affecter son intégration au sein du groupe ou ses résultats scolaires, car nous ne pouvons exiger des enseignant-e-s qu'ils prévoient des travaux sur mesure, du temps de récupération ou qu'ils modifient leur planification des évaluations. Enfin, selon la politique du CSSRS, toute absence de plus de vingt jours ouvrables consécutifs est considérée comme une absence non motivée si elle n'est pas appuyée par un billet médical ou un billet officiel reçu d'une autorité compétente et indépendante des parents ou de la famille. Pour de telles situations, l'école doit annuler l'inscription de l'élève.

Contrat d'engagement des parents à l'égard de l'école

À l'égard de l'école et de son conseil d'établissement, je m'engage à :

- Adhérer aux particularités de l'école mentionnées plus haut
- Assister à toutes les réunions pédagogiques de la classe, dans la mesure du possible, et participer aux grandes fêtes saisonnières

- Lire les recommandations de l'école dans le Guide des parents.
- Agir à la maison en cohérence avec la vision de l'école à l'égard des technologies (télé, jeux vidéo, Internet)
- Collaborer avec l'enseignant-e de notre(nos) enfant(s)
- Appuyer le code d'harmonie de l'école auprès de mon(mes) enfant(s).
- Approfondir ma connaissance de la pédagogie Waldorf
- Répondre aux exigences de l'école dans les délais prévus
- Acquitter les frais facturés par l'école dans les délais prescrits.

Contrat d'engagement à l'égard de la Corporation

La corporation a pour mission de soutenir le développement de la pédagogie Waldorf et d'offrir les meilleures conditions possibles à son enseignement à Waterville. Elle est propriétaire et gestionnaire des bâtiments et du terrain, elle coordonne les activités communautaires avec les parents, assure le financement d'activités spécifiques au curriculum Waldorf et participe à la vision de développement de l'école.

À l'égard de la Corporation Les Enfants de la terre, je m'engage à:

- Adhérer à titre de membre (10\$/membre seront facturés à même les frais de vocation)
- Acquitter les coûts du projet Art-Nature d'inspiration Waldorf
- Contribuer au projet de l'école en offrant individuellement au minimum 35 heures de participation par année, par parent.